Nations Unies S/PRST/2007/9



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 avril 2007

Original : français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5653e séance, le 3 avril 2007, la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité déplore les violences survenues du 22 au 25 mars à Kinshasa entre les forces de sécurité congolaises et la garde rapprochée du sénateur Jean-Pierre Bemba. Il exprime la vive préoccupation que lui inspirent les pertes en vies humaines qui en ont résulté, en particulier parmi les civils, et exhorte toutes les parties à respecter le caractère sacré de la vie humaine et les principes des droits de l'homme. Il déplore en outre les destructions et pillages, notamment de certaines missions diplomatiques, survenus au cours des heurts.

Le Conseil encourage les autorités congolaises et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à enquêter comme il convient sur les faits.

Le Conseil souligne le caractère légitime des nouvelles institutions démocratiquement élues et la nécessité pour celles-ci d'assurer la protection de la population. Dans le même temps, il souligne combien il importe que ces institutions agissent dans le respect de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire et évitent tout usage de la force inutile ou disproportionné.

Le Conseil regrette le recours à la violence, et non au dialogue, pour régler les différends et demande instamment à l'ensemble des acteurs congolais de s'employer à aplanir leurs divergences par la négociation, dans le respect de l'ordre constitutionnel et de la légalité. Il appelle le Gouvernement à respecter la place et le rôle que la Constitution a conférés aux partis dans le but de garantir leur participation effective au débat politique national et encourage tous les partis à demeurer engagés dans le processus politique.

Le Conseil salue la déclaration de la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale congolaise, en date du 26 mars 2007, dans laquelle l'ensemble des groupes parlementaires ont réaffirmé leur engagement à soutenir le processus démocratique et recommandé à l'ensemble des institutions de la République d'œuvrer à la réconciliation, à la concorde nationale et au dialogue permanent entre acteurs politiques.

07-29391 (F) 030407 030407

Le Conseil exprime son plein soutien aux efforts que la MONUC fait pour renouer le dialogue entre le Gouvernement et les partis d'opposition et contribuer à la protection de la population civile.

Le Conseil prend note du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en date du 24 mars 2007, et du communiqué du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui s'est tenu à Dar es-Salaam les 28 et 29 mars 2007, réaffirmant le droit souverain de la République démocratique du Congo d'avoir une armée nationale unique, et exhortant tous les groupes armés à s'intégrer dans l'armée nationale ou à se démobiliser.

Le Conseil rappelle combien il importe que la communauté internationale continue à soutenir le processus de consolidation de la paix en République démocratique du Congo, en particulier en vue de lui permettre de mener à bien de façon urgente la réforme du secteur de la sécurité, et que les partenaires internationaux continuent à mener une action concertée à cette fin. Il considère que cet appui doit reposer sur la volonté commune des autorités congolaises et de tous les acteurs politiques congolais d'œuvrer à la réconciliation nationale et au renforcement des institutions démocratiques. »

07-29391